

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 292

29 avril 1998

SOMMAIRE

Crown Investment Corporation S.A., Tortola	page 14009	Infin Holding S.A., Luxembourg	13991, 13992
(La) Financière & Associés S.A., Luxembourg	13973	Inka AG, Luxembourg	13992
Fornelux S.A., Luxembourg	13970	INPARFIN, International Participation Holding S.A., Luxembourg	13994
FOTRACO S.A., Foreign Trade Corporation, Luxbg	13970	Insula, S.à r.l., Grevemacher	13992
Frabel Holding S.A., Luxembourg	13970	Intac Holdings S.A., Luxembourg	13993
Galea Finance Holding S.A., Luxembourg	13970	Intergrain S.A., Luxembourg	13993
Galerie Koh-I-Noor, S.à r.l., Bertrange	13971	International Industrial Investments S.A., Luxbg	13993
Garage J.P. Reuter et Fils, S.à r.l., Bettembourg	13971	International Packaging Corporation S.A., Luxbg	13994
Garage Weis S.A., Munsbach	13972	International Safety Hard Alloy, Luxembourg	13995
Garage Weis-Schon, S.à r.l., Munsbach	13973	Interstück S.A., Luxembourg	13994
Gaya Holding S.A., Luxembourg	13971	Investdeutschland S.A., Luxembourg	13995
GEBE-Gesellschaft für Beteiligungen S.A., Luxbg	13974	Italux Transports, S.à r.l., Dudelange	13992
Gecos, S.à r.l., Luxembourg	13974	I.T.C., International Tecno Consulting S.A., Luxbg	13995
Générale Frigorifique Européenne S.A., Luxembg	13975	IX Engineering S.A., Luxembourg	13995
Genius Loci, S.à r.l., Bettembourg	13975	Jandia Westerland S.A.H., Luxembourg	13995
Genolor S.A., Luxembourg	13972	Jardi-Service S.A., Luxembourg	13996
GEO Financière S.A.H., Luxembourg	13975	Jonathan International Real Estate Company S.A., Luxembourg	13996
Gesticom S.A., Luxembourg	13974	Joybringer Music, S.à r.l., Dudelange	13996
GESTINT, Gestion de Participations Internationales S.A.H., Luxembourg	13975, 13976	Jumaco S.A., Luxembourg	13998
Giacomelli Sport International S.A., Luxbg	13977, 13979	Kamjib Interservices, S.à r.l., Luxembourg	13999
GIE 3S, Groupement d'Intérêt Economique, Luxembourg	13977	Kansas International S.A., Luxembourg	13999
Gildas Finances S.A.H., Luxembourg	13979, 13981	KB Fixobli, Sicav, Luxembourg	13999
(J.P.) Gillen, S.à r.l., Luxembourg	13981	K.B.L. Founder Ventures S.C.A., Luxembourg	14000
Gillet Jean-Claude, S.à r.l., Luxembourg	13981	Kemalu S.A., Wellington	14000, 14001
Grands Magasins Bredimus S.A., Wasserbillig	13981	Kunzit S.A., Luxembourg	14000
Greythan Invest S.A., Luxembourg	13982	Lady-Modes, S.à r.l., Luxembourg	14001, 14003
Guardax S.A.	13983	Matthias Ruppert, G.m.b.H., Bertrange	14008
Hagemeyer Luxembourg S.A., Luxembourg	13981	Polyprint S.A., Esch-sur-Alzette	14003
Hamam Club, S.à r.l., Dudelange	13981	Pompei, S.à r.l., Dudelange	14003
Hampelmann, S.à r.l., Lintgen	13983	Press Media Participation S.A., Luxbg	14003, 14004
Hansatreu A.G., Luxembourg	13983	Promotel International S.A., Luxembourg	14003
Heinze Transports Internationaux, S.à r.l., Bettembourg	13983	Promoworld, S.à r.l., Sandweiler	14005
Helora Holding S.A., Luxembourg	13984	Rasco S.A., Luxembourg	14005
Henkel Finance S.A., Luxembourg	13984	Renert, S.à r.l., Luxembourg	14005
Hesport Holding S.A., Luxembourg	13984	Restauration S.A., Luxembourg	14005
Himatomi S.A., Luxembourg	13985, 13986	Resto Carpi, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	14005
Hobest S.A., Luxembourg	13986	(Rainer) Rieger, G.m.b.H., Bettembourg	14006
Home-Made, S.à r.l., Septefontaines	13986	Ripiemo Company S.A., Luxembourg	14006
Hortulux-Fleurs, S.à r.l., Niederanven	13983	Robex S.A., Luxembourg	14006
Hortulux-Plantes, S.à r.l., Bofferdange	13986	Rolajol Investissements S.A., Luxembourg	14006, 14007
Hôtel-Restaurant Carpini, S.à r.l., Howald	13986, 13987	Rolux Invest S.A. Holding, Luxembourg	14008
ICCI-International Chemical & Cosmetic Investment Company S.A., Luxembourg	13987	Rolux S.A., Bettembourg	14008
IK & Mukke Holding S.A., Luxembourg	13987, 13988	Royal Construction S.A., Luxembourg	14008
Imextrad S.A., Luxembourg	13989	RS-LUX, RS-Lux Planificateurs Généraux S.A., Luxembourg	14011, 14012
Immobat, S.à r.l., Luxembourg	13988	Safege Luxembourg S.A., Luxembourg	14014
Immobilière Excelsior S.A., Luxembourg	13989	SA GE LUX, Luxembourg	14010
Immocrem, S.à r.l., Luxembourg	13990	Sakura S.A., Luxembourg	14014
ImmoFin Holding S.A., Luxembourg	13990	Salon Fashion, S.à r.l., Luxembourg	14016
Impex Overseas Trading Holding S.A., Luxbg	13990	Samba Investment Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	14015, 14016
Infurope S.A., Luxembourg	13991	Silca Lux, S.à r.l., Luxembourg	13994

FOTRACO S.A., FOREIGN TRADE CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 14, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 18.141.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1998, vol. 502, fol. 37, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1998.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(05300/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

FORNEBULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.245.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 28, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

FORNEBULUX S.A.

F. Mesenburg

J.-P. Reiland

Administrateur

Administrateur

(05301/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

FRABEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 30.843.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 21, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1998.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(05302/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GALEA FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme holding GALEA FINANCE HOLDING S.A., avec siège à Luxembourg, en vertu d'une résolution prise par ledit conseil le 29 décembre 1997, et dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a déclaré et a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I.

La société GALEA FINANCE HOLDING S.A. a été constituée sous forme d'une société anonyme holding suivant acte documenté par le notaire instrumentaire, en date du 29 novembre 1996, publié au Mémorial C n° 84 du 21 février 1997.

II.

Ladite société GALEA FINANCE HOLDING S.A., société anonyme fut constituée au capital d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille (1.000,-) francs, chacune, entièrement libérées en espèces.

Suivant article trois des statuts de la société, le capital autorisé a été fixé à dix millions (10.000.000,- LUF) francs.

Le Conseil décide de libérer une tranche de capital de cinq millions cinq cent mille (5.500.000,- LUF) francs, représenté par 5.500 actions de mille (1.000,- LUF) francs chacune.

Le Conseil d'administration de la société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois et par tranches au moment et lieux qu'il jugera utiles par l'émission d'actions de capital, représentant tout ou partie de cette augmentation et d'accepter les souscriptions afférentes.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura réalisé et dûment certifié chaque augmentation de capital, l'article trois des statuts sera modifié de façon à refléter le résultat de cette action et le Conseil d'Administration prendra toutes les mesures nécessaires afin d'obtenir l'exécution de cette modification par-devant notaire ainsi que sa publication conformément à la loi.

Les actions ont été libérées et souscrites par la société GALSEN LIMITED, avec siège social à Tortola (British Virgin Islands).

Il a été justifié au notaire qui le constate expressément que la somme de cinq millions cinq cent mille (5.500.000,- LUF) francs, se trouve dès à présent et de ce chef à la libre disposition de la société.

III.

En vertu du pouvoir lui conféré, le Conseil d'Administration décide d'augmenter le capital de son montant actuel de 1.250.000,- LUF à 6.750.000,- LUF par la création et l'émission de 5.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,- LUF) francs chacune.

Les nouvelles actions ont les mêmes droits et avantages, que les anciennes actions.

IV.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 3 des statuts est remplacé par le texte suivant:

«Le capital souscrit est fixé à six millions sept cent cinquante mille (6.750.000,- LUF) francs, représenté par 6.750 actions d'une valeur nominale de mille (1.000,- LUF) francs chacune.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital qui précède sont estimés à cent vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Hoffmann, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 1998, vol. 838, fol. 54, case 3. – Reçu 55.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 janvier 1998.

G. d'Huart.

(05303/207/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GALERIE KOH-I-NOOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8078 Bertrange.

R. C. Luxembourg B 53.554.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 94, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

R. Thill.

(05304/786/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GARAGE J.P. REUTER ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3230 Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 38.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 49, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la S.à r.l. GARAGE J.P. REUTER ET FILS

Signature

(05305/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GAYA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.979.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Ariane Slinger, administrateur de sociétés, demeurant à Hesperange,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la fondation PIRELLA FOUNDATION, ayant son siège social à Äulestrasse, 74, 9490 Vaduz, Liechtenstein,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Vaduz, le 16 décembre 1997,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société GAYA HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 23 septembre 1997, en voie de publication;
- que le capital social de la société GAYA HOLDING S.A. s'élève actuellement à trois cent cinquante millions de liras italiennes (350.000.000,- ITL) représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) chacune, entièrement libérées;
- que la fondation PIRELLA FOUNDATION, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme GAYA HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que la fondation PIRELLA FOUNDATION, agissant en sa qualité de liquidateur de la société GAYA HOLDING S.A. en tant qu'actionnaire unique, déclare:
 - * que tous les actifs ont été réalisés,
 - * que tous les passifs de la société, vis-à-vis des tiers, ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, de sorte que la liquidation de la société GAYA HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société au 5, boulevard Royal, Royal Rome II, L-2449 Luxembourg.

Ensuite les certificats d'actions ont été détruits par lacération.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Slinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 104S, fol. 74, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 janvier 1998.

Signature.

(05313/220/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GARAGE WEIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Munsbach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 23.183.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 53, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signatures

(05306/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GARAGE WEIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Munsbach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 23.183.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 53, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signatures

(05307/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GENOLOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 4.475.

Par décision du conseil d'administration du 21 janvier 1998, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour GENOLOR S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 45, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05318/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GARAGE WEIS-SCHON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Munsbach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 23.227.

—
Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 54, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signatures

(05308/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GARAGE WEIS-SCHON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Munsbach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 23.227.

—
Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 54, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signatures

(05309/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GARAGE WEIS-SCHON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Munsbach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 23.227.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 54, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signatures

(05310/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GARAGE WEIS-SCHON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Munsbach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 23.227.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 53, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signatures

(05311/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GARAGE WEIS-SCHON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Munsbach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 23.227.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 53, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signatures

(05312/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

LA FINANCIERE & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(05399/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GEBE-GESELLSCHAFT FÜR BETEILIGUNGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.020.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf décembre.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Jacques Benzeno, M.A. of Economics, demeurant à Strassen, agissant en sa qualité de directeur de MUSCARI FINANCIAL INC., établie et ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société GEBE-GESELLSCHAFT FÜR BETEILIGUNGEN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 27 septembre 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3 du 5 janvier 1989;

- que le capital social de la société GEBE-GESELLSCHAFT FÜR BETEILIGUNGEN S.A. s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs belges (1.250,- BEF) chacune;

- que la société MUSCARI FINANCIAL INC., préqualifiée, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme GEBE-GESELLSCHAFT FÜR BETEILIGUNGEN S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que la société MUSCARI FINANCIAL INC., préqualifiée, agissant en sa qualité de liquidateur de la société GEBE-GESELLSCHAFT FÜR BETEILIGUNGEN S.A. en tant qu'actionnaire unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés,

* que tous les passifs de la société, vis-à-vis des tiers, ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés

* et par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société GEBE-GESELLSCHAFT FÜR BETEILIGUNGEN S.A. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

Ensuite, les deux certificats au porteur représentatifs du capital social émis ont été détruits.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Benzeno, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 104S, fol. 74, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 janvier 1998.

G. Lecuit.

(05314/220/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GECOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.877.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 1998, vol. 308, fol. 74, case 4-1, 4-2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T. Glaesener
Gérant

(05315/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GESTICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.100.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1998, vol. 502, fol. 37, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1998.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.
Signature

(05320/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GENERALE FRIGORIFIQUE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 50.646.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 1998, vol. 308, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *GENERALE FRIGORIFIQUE EUROPEENNE S.A.*

Signature

(05316/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GENIUS LOCI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 25, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.937.

Le bilan et l'annexe légale aux 31 décembre 1989, 31 décembre 1990, 31 décembre 1991, 31 décembre 1992, 31 décembre 1993, 31 décembre 1994, 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 55, cases 8 + 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Signature.

(05317/664/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GEO FINANCIERE S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 43.794.

Par décision du conseil d'administration du 21 janvier 1998, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour *GEO FINANCIERE S.A.H.*

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 45, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05319/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

**GESTINT, GESTION DE PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 11.172.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de GESTINT - GESTION DE PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., R.C. B Numéro 11.172, ayant son siège social à Luxembourg constituée sous la dénomination de FINANCIERE INTERNATIONALE 2000 suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Pétange, en date du 12 juillet 1973, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 173 du 3 octobre 1973.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par quatre actes du même notaire alors de résidence à Pétange en date des 20 février 1974, 15 mai 1975, 20 septembre 1978 et 10 décembre 1979, publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 84 du 17 avril 1974, Numéro 155 du 21 août 1975, Numéro 280 du 28 décembre 1978 et Numéro 41 du 28 février 1980,

ainsi que par deux actes du même notaire, de résidence à Luxembourg, en date des 20 février 1980 et 7 juin 1991, publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 104 du 22 mai 1980 et Numéro 451 du 3 décembre 1991.

La séance est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Madame Viviane Bruno, employée de banque, demeurant à Pétange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Hedy Scholtes, employée de banque, demeurant à Mersch.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Johny Wantz, employé de banque, demeurant à Bettange/Mess.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les seize mille cinq cents actions sans désignation de valeur nominale constituant l'intégralité du capital social de huit cent trente-huit mille six cent douze francs français et cinquante centimes sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital de FRF 2.961.387,50 (francs français deux millions neuf cent soixante et un mille trois cent quatre-vingt-sept et cinquante centimes) pour le porter de son montant actuel de FRF 838.612,50 à FRF 3.800.000,- (francs français trois millions huit cent mille)

sans création d'actions nouvelles; le nouveau capital est représenté par 16.500 actions sans désignation de valeur nominale, et entièrement libéré par incorporation de bénéfice reporté.

2.- Modification y relative de l'article 5 des statuts.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions neuf cent soixante et un mille trois cent quatre-vingt-sept virgule cinquante (2.961.387,50) francs français pour le porter de son montant actuel de huit cent trente-huit mille six cent douze virgule cinquante (838.612,50) francs français à trois millions huit cent mille (3.800.000,-) francs français, sans création d'actions nouvelles.

Le capital a été entièrement libéré par incorporation des bénéfices reportés pour un montant total de deux millions neuf cent soixante et un mille trois cent quatre-vingt-sept virgule cinquante (2.961.387,50) francs français, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Une copie du bilan au 31 décembre 1996 restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions huit cent mille (3.800.000,-) francs français, représenté par seize mille cinq cents (16.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Bruno, H. Scholtes, J. Wantz, A. Schwachtgen.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est évaluée à dix-huit millions deux cent quarante-deux mille cent quarante-sept (18.242.147,-) francs luxembourgeois.

Signé: A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 104S, fol. 56, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1998.

A. Schwachtgen.

(05321/230/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

**GESTINT, GESTION DE PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 11.172.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1117 du 18 décembre 1997 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

A. Schwachtgen.

(05322/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GIE 3S, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Ste Zithe.
R. C. Luxembourg B 12.

A la suite de l'apport, le 1^{er} octobre 1997, par la société SOCOMO & SOCOTUB REUNIES de sa Division SOCOMO à la société PRESTOSID, la Division SOCOMO devient l'Agence EST de la société PRESTOSID.

Dès lors, l'article 4 des statuts du groupement relatif aux membres du groupement a dorénavant la teneur suivante suivant décision des membres du GIE 3S, GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE:

«Art. 4. Membres du Groupement.

Sont membres du Groupement:

- ENTREPRISE JACQUES STREFF, société de fait luxembourgeoise avec siège à L-2763 Luxembourg, 2, rue Ste Zithe;
- SA PRESTOSID, société anonyme de droit français avec siège à F-54190 Tiercelet, Zone Industrielle;
- SOLUFER, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège à L-4833 Rodange, 9A, route de Luxembourg.

Chaque membre du Groupement est représenté par une personne physique.»

Luxembourg, le 25 novembre 1997.

Pour avis sincère et conforme

Pour GIE 3S

Groupement d'Intérêt Economique

KPMG, Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 501, fol. 39, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05325/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GIACOMELLI SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 60.546.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-third of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GIACOMELLI SPORT INTERNATIONAL S.A. a «société anonyme», stock company having its registered office at L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, R.C. Luxembourg section B number 60.546, incorporated by deed established on the 11th of August 1997, to be published in the Memorial C, and whose Articles of Association have been amended by deed enacted on November 26, 1997.

The meeting is presided by Miss Pascale Le Denic, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Miss Benedicte Colleaux, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Miss Delphine André, employee, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 32,250 (thirty-two thousand two hundred and fifty) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of LUF 52,000,000.- (fifty-two million Luxembourg francs) so as to raise it from its current amount of LUF 32,250,000.- (thirty-two million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) to LUF 84,250,000.- (eighty-four million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) by the issue of 52,000 (fifty-two thousand) new shares having a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of LUF 52,000,000.- (fifty-two million Luxembourg francs) so as to raise it from its current amount of LUF 32,250,000.- (thirty-two million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) to LUF 84,250,000.- (eighty-four million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) by the issue of 52,000 (fifty-two thousand) new shares having a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each.

Second resolution

The meeting, after having stated that the minority shareholder waived to its preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the 52,000 (fifty-two thousand) new shares GIACOMELLI SPORT S.p.A., a Company formed under Italian Law, having its registered office at I-47037 Rimini, Via Nuova Circonvallazione Ovest, 14-16, Italy, majority shareholder.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon GIACOMELLI SPORT S.p.A., prenamed, here represented by virtue of one of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 52,000 (fifty-two thousand) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of LUF 52,000,000.- (fifty-two million Luxembourg francs), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at LUF 84,250,000.- (eighty-four million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs), represented by 84,250 (eighty-four thousand two hundred and fifty) shares with a nominal value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each, fully paid up and carrying one voting right in the general assembly.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six hundred and twenty thousand Luxembourg Francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GIACOMELLI SPORT INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, R.C. Luxembourg section B numéro 60.546, constituée suivant acte reçu le 11 août 1997, en voie de publication au Mémorial C et dont les statuts ont été modifiés par acte du 26 novembre 1997.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Pascale Le Denic, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Bénédicte Colleaux, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Delphine André, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les 32.250 (trente-deux mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de LUF 52.000.000.- (cinquante-deux millions de francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 32.250.000.- (trente-deux millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 84.250.000.- (quatre-vingt-quatre millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), par l'émission de 52.000 (cinquante-deux mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000.- (mille francs luxembourgeois) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente du premier paragraphe de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 52.000.000.- (cinquante-deux millions de francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 32.250.000.- (trente-deux millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 84.250.000.- (quatre-vingt-quatre millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), par l'émission de 52.000 (cinquante-deux mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000.- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 52.000 (cinquante-deux mille) actions nouvelles GIACOMELLI SPORT S.P.A., société de droit italien, ayant son siège social à I-47037 Rimini, Via Nuova Circonvallazione Ovest, 14-16, Italie, actionnaire majoritaire.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite GIACOMELLI SPORT S.P.A., prénommée, représentée en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 52.000 (cinquante-deux mille) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de LUF 52.000.000,- (cinquante-deux millions de francs luxembourgeois), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à LUF 84.250.000,- (quatre-vingt-quatre millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 84.250 (quatre-vingt-quatre mille deux cent cinquante) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées et disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent vingt mille francs luxembourgeois. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Le Denic, B. Colleaux, D. André, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 1997, vol. 831, fol. 76, case 3. – Reçu 520.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(05323/215/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GIACOMELLI SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 60.546.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1998.

Pour le notaire

Signature

(05324/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GILDAS FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 42.084.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de GILDAS FINANCES S.A., R.C. B Numéro 42.084, ayant son siège social à Luxembourg constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 novembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 73 du 15 février 1993.

La séance est ouverte à douze heures trente sous la présidence de Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Woippy (France).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille cinq cents actions d'une valeur nominale de mille francs chacune constituant l'intégralité du capital social d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital par incorporation de bénéfice à concurrence de LUF 34.500.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 1.500.000,- à LUF 36.000.000,- par la création et l'émission de 34.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune.

2.- Fixation d'un capital autorisé de LUF 150.000.000,- divisé en 150.000 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune.

3.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-quatre millions cinq cent mille (34.500.000,-) francs luxembourgeois pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent mille (1.500.000,-) francs luxembourgeois à trente-six millions (36.000.000,-) de francs luxembourgeois, par la création de trente-quatre mille cinq cent (34.500) actions nouvelles.

Le capital a été entièrement libéré par incorporation des bénéfices pour un montant total de trente-quatre millions cinq cent mille (34.500.000,-) francs luxembourgeois, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Une copie du bilan au 30 novembre 1997 restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer un capital autorisé de LUF 150.000.000,- divisé en 150.000 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-six millions (36.000.000,-) de francs luxembourgeois divisé en trente-six mille (36.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à cent cinquante millions (150.000.000,-) de francs luxembourgeois divisé en cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 19 décembre 1997 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou nominatives, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement de l'emprunt obligataire et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à treize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Swetenham, R. Galiotto, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 104S, fol. 72, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1998.

A. Schwachtgen.

(05326/230/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GILDAS FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 42.084.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1136 du 19 décembre 1997 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

A. Schwachtgen.

(05327/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

J.P. GILLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 13, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 38.177.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour J.P. GILLEN, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(05328/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GILLET JEAN-CLAUDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 59.113.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 55, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Signature.

(05329/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GRANDS MAGASINS BREDIMUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 23.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 50, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la S.à r.l. GRANDS MAGASINS BREDIMUS

Signature

(05330/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

HAGEMEYER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 38.648.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 53, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HAGEMEYER LUXEMBOURG S.A.

PRICE WATERHOUSE

Signature

(05336/579/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

HAMAM CLUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3481 Dudelange.
R. C. Luxembourg B 47.469.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

R. Thill.

(05337/786/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GREYTHAN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 54.999.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Signature
Un mandataire

(05331/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GREYTHAN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 54.999.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 15 mai 1997 à 10.00 heures

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'acter la démission de Monsieur Marc Muller de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1997;
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Clive Godfrey, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 28, rue Tienne du Golf, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10.30 heures.

Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05332/751/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GREYTHAN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 54.999.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 17 juin 1997 à 10.00 heures

Décisions

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1996;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1996. L'exercice clôture avec une perte de LUF 364.702,-;
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
Report à nouveau de LUF 364.702,-;
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1996.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10.30 heures.

Pour extrait conforme
Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05333/751/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GUARDAX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 16.915.

Le domicile de la société GUARDAX S.A., établi au 11, rue Aldringen, est dénoncé avec effet au 29 décembre 1997.

KREDIETRUST

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05334/526/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

GUARDAX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 16.915.

Messieurs Carlo Schlessler, Hubert Hansen et Alain Renard ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet immédiat.

La société FIN-CONTROLE S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 décembre 1997.

Pour GUARDAX S.A.

KREDIETRUST

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05335/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

HAMPELMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7447 Lintgen.

R. C. Luxembourg B 22.673.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

R. Thill.

(05338/786/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

HANSATREU A.G.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R. C. Luxembourg B 29.514.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Signature.

(05339/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

HEINZE TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3254 Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 40.130.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 94, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

R. Thill.

(05340/786/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

HORTULUX-FLEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, Centre Commercial «Les Arcades».

R. C. Luxembourg B 19.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Diekirch le 6 janvier 1998, volume 260, folio 48, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 janvier 1998.

Signature.

(05348/591/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

HELORA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.771.

Le conseil d'administration tenu en date du 1^{er} décembre 1997 a nommé Monsieur Paul Jean Marie Burrus, administrateur, demeurant Chalet Lussy, CH-1936 Verbier, Suisse, Président du conseil d'administration.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 53, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05341/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

HENKEL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 70, Grand-rue.
H. R. Luxemburg B 5.101.

Auszug aus den Beschlüssen der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Dezember 1997

Der Gesamtgewinn per 31. Dezember 1996 von DEM 1.058.670,60 wird auf neue Rechnung vorgetragen.

Für beglaubigten Auszug
HENKEL FINANCE S.A.

Unterschrift

Unterschrift

Verwaltungsratsmitglied

Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05342/526/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

HESPORT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le treize janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société WENSLEY INVESTMENTS INCORPORATED, avec siège à Panama, ici représentée par Monsieur Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à Luxembourg, une société anonyme sous la dénomination de HESPORT HOLDING S.A., constituée par acte notarié, en date du 31 mai 1995, publié au Mémorial C numéro 422 du 1^{er} septembre 1995;
- que le capital social de ladite société s'élève actuellement à douze millions (12.000.000,-) de francs représenté par 12.000 actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois chacune;
- que la totalité des douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs de la société HESPORT HOLDING S.A., ont été réunies entre les mains de la société WENSLEY INVESTMENTS CORPORATED, société de droit panaméen, préqualifiée, ainsi qu'il résulte des certificats au porteur numéros 1 à 4 pour un total de 12.000 actions présentées au notaire;
- que la société WENSLEY INVESTMENTS INCORPORATED, préqualifiée, actionnaire unique déclare expressément procéder à la dissolution de la société anonyme HESPORT HOLDING S.A., tous les actifs et les passifs lui étant ainsi attribués et décharge pleine et entière étant accordée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société;
- que la société WENSLEY INVESTMENTS INCORPORATED, société anonyme, préqualifiée, déclare en outre que la liquidation de la société HESPORT HOLDING S.A., a été achevée et que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée légale de cinq années à son ancien siège social.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire instrumentant pour vérification, les certificats au porteur qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: J. Hoffmann, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 1998, vol. 838, fol. 55, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 janvier 1998.

G. d'Huart.

(05343/207/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

HIMATOMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.880.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze décembre.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HIMATOMI S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 36.880, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 avril 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 376 du 10 octobre 1991.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures quinze sous la présidence de Monsieur Théophile Maes, administrateur de sociétés, demeurant à Knokke-Heist,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, demeurant à Steinfort.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Marina Maes, administrateur de sociétés, demeurant à Waasmunster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Annulation d'actions de la société et réduction du capital à concurrence de un million quatre-vingt mille francs luxembourgeois (1.080.000,- LUF).

2) Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité des treize mille neuf cent vingt (13.920) actions ayant droit de vote étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Les mille quatre-vingts (1.080) actions restantes ont été rachetées et sont détenues par la Société. Elles sont donc dépourvues du droit de vote.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'annuler les mille quatre-vingts (1.080) actions de la Société portant les numéros 751 à 1290 classe A et 751 à 1290 classe B dont elle est devenue propriétaire par voie de rachat et de réduire ainsi le capital social à concurrence de un million quatre-vingt mille francs luxembourgeois (1.080.000,- LUF) pour le ramener de son montant actuel de quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) à treize millions neuf cent vingt mille francs luxembourgeois (13.920.000,- LUF).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à treize millions neuf cent vingt mille francs luxembourgeois (13.920.000,- LUF) représenté par six mille huit cent dix (6.810) actions de la classe A, six mille huit cent dix (6.810) actions de la classe B et trois cents (300) actions de la classe C, chacune d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF).

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, approximativement à la somme de trente-cinq mille francs luxembourgeois (35.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Th. Maes, J. Tordoor, M. Maes, M. Maes, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1997, vol. 104S, fol. 30, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(05344/200/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

HIMATOMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.880.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(05345/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

HOBEVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 15.574.

Par décision du conseil d'administration du 21 janvier 1998, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour HOBEVEST S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 45, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05346/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

HOME-MADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8396 Septfontaines, 8, rue de la Montagne.
R. C. Luxembourg B 41.228.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Mersch le 27 janvier 1998 vol. 123, fol. 54, case 7, a été déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

FISEC S.à r.l.
Signature

(05347/620/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

HORTULUX-PLANTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7374 Bofferdange, 164, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 14.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Diekirch le 6 janvier 1998, volume 260, folio 48, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 janvier 1998.

Signature.

(05349/591/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

HOTEL-RESTAURANT CARPINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald, 246, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 45.649.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg le 29 janvier 1998 vol. 502, fol. 54, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING S.e.n.c
Signature

(05350/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

HOTEL-RESTAURANT CARPINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald, 246, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 45.649.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg le 29 janvier 1998 vol. 502, fol. 54, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING S.e.n.c
Signature

(05351/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

HOTEL-RESTAURANT CARPINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald, 246, route deThionville.
R. C. Luxembourg B 45.649.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg le 29 janvier 1998 vol. 502, fol. 54, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING S.e.n.c

Signature

(05352/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

ICCI-INTERNATIONAL CHEMICAL & COSMETIC INVESTMENT COMPANY S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 8.645.

Par décision du conseil d'administration du 21 janvier 1998, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

*Pour ICCI-INTERNATIONAL CHEMICAL &
COSMETIC INVESTMENT COMPANY S.A.*

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 45, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05353/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

IK & MUKKE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.763.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IK & MUKKE HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 27.763, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 mars 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 159 du 10 juin 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 200 du 22 avril 1997.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange, qui désigne comme secrétaire Madame Claire Adam, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Van Wallegem, employé privé, demeurant à Etalle.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital de la société pour le porter de son montant actuel de deux millions trois cent trente-six mille florins hollandais (2.336.000,- NLG) à deux millions six cent soixante-dix-huit mille florins hollandais (2.678.000,- NLG) par incorporation au capital de la réserve libre pour augmentation de capital à concurrence de trois cent vingt-quatre mille florins hollandais (324.000,- NLG) et de la réserve légale à concurrence de dix-huit mille florins hollandais (18.000,- NLG).

2) Attribution gratuite des trois cent quarante-deux (342) actions nouvelles aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle.

3) Modification de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent quarante-deux mille florins hollandais (342.000,- NLG) pour le porter de son montant actuel de deux millions trois cent trente-six mille florins hollandais (2.336.000,- NLG) à deux millions six cent soixante-dix-huit mille florins hollandais (2.678.000,- NLG), sans apports nouveaux, par incorporation au capital d'une somme de trois cent quarante-deux mille florins hollandais (342.000,- NLG) prélevée sur la réserve libre pour augmentation de capital de la Société à concurrence de trois cent vingt-quatre mille florins hollandais (324.000,- NLG) ainsi que sur la réserve légale à concurrence de dix-huit mille florins hollandais (18.000,- NLG).

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de telles réserves par une situation intérimaire au 30 septembre 1997 et par une attestation du Conseil d'Administration du 16 décembre 1997.

Ces documents resteront annexés aux présentes.

En représentation de l'augmentation du capital, l'assemblée décide de créer trois cent quarante-deux (342) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille florins hollandais (1.000,- NLG) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Les nouvelles actions sont attribuées entièrement libérées aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à deux millions six cent soixante-dix-huit mille florins hollandais (2.678.000,- NLG) représenté par deux mille six cent soixante-dix-huit (2.678) actions d'une valeur nominale de mille florins hollandais (1.000,- NLG) chacune, entièrement libérées.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Didier, C. Adam, L. Van Wallegghem, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 104S, fol. 77, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(05355/200/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

IK & MUKKE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.763.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(05356/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

IMMOBAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 31.722.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg le 29 janvier 1998 vol. 502, fol. 54, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c

Signature

(05358/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

IMEXTRAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.722.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le 18 décembre.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMEXTRAD S.A. établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 60.722 sous la présidence de Monsieur Mohammed Faggane à 10 heures.

Le président nomme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Mann.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Wetzel Carlo.

Les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, annexée au présent procès-verbal dont il résulte que l'intégralité des cent actions émises est représentée à la présente assemblée générale. Les actionnaires se reconnaissent valablement convoqués.

Ordre du jour:

- 1) Acceptation de la démission de l'administrateur NORD SUD DEVELOPPEMENT HOLDING S.A., avec pleine et entière décharge.
- 2) Nomination de Monsieur Mohamed Faggane en remplacement de l'administrateur démissionnaire.
- 3) Autorisation du Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière et la représentation de la société à un de ses membres.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur NORD SUD DEVELOPPEMENT HOLDING S.A. établie et ayant son siège à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, et lui confère pleine et entière décharge.

Deuxième résolution

En remplacement de l'administrateur démissionnaire, l'assemblée nomme Administrateur Monsieur Mohamed Faggane, administrateur de sociétés, demeurant 27, rue de Verdi à Casablanca.

Troisième résolution

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

<i>Signature</i>	<i>Signature</i>	<i>Signature</i>
Président	Secrétaire	Scrutateur

Réunion du Conseil d'Administration

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit décembre.

S'est réuni le Conseil d'Administration de la société anonyme IMEXTRAD S.A. établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, à savoir:

- 1) Monsieur Jean-Pierre Mann, administrateur de société, demeurant à B-7600 Arlon, 194, rue de Diekirch.
- 2) Monsieur Mohamed Faggane, administrateur de société, demeurant 27, rue de Verdi à Casablanca.
- 3) Monsieur Armand Azran, Directeur de société, demeurant à F-75018 Paris 18^e, 40, rue Dampremont.

Et à l'instant les administrateurs, réunis en conseil d'administration et se considérant valablement convoqués, ont pris la résolution suivante:

1) Suite à la démission de M. J-P Mann comme administrateur-délégué et de l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils ont désigné Monsieur Mohamed Faggane, prénommé, nouvel administrateur-délégué, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

J.-P. Mann	M. Faggane	A. Azrand représenté par C. Wetzel suivant procuration
------------	------------	---

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05357/000/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

IMMOBILIERE EXCELSIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 4337.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg le 14 janvier 1998 vol. 501, fol. 94, case 6, a été déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

R. Thill.

(05359/786/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

IMMOCREM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.230.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux décembre.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Gilbert Poitiers, diplômé en sciences commerciales, demeurant à Luxembourg, et
- 2) INTERNATIONAL HOLDINGS & INVESTMENT S.A., ayant son siège social à Bodden Town, Grand Cayman, ici représentée par Madame Pilar Poggensee, commerçante, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 15 décembre 1997.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée IMMOCREM, S.à r.l., établie à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 292 du 12 juin 1997,

ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire de la société, à laquelle ils se reconnaissent par ailleurs dûment convoqués, et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Gilbert Poitiers, préqualifié.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Poitiers, P. Poggensee, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1997, vol. 1CS, fol. 15, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 janvier 1998.

G. Lecuit.

(05360/220/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

IMMOFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 19.021.

Par décision du conseil d'administration du 21 janvier 1998, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour IMMOFIN HOLDING S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 45, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05361/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

IMPEX OVERSEAS TRADING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 29.931.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 21, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1998.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(05363/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

INFEUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 62, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 20.174.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 495, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1997.

U. Jacobsen
Président

(05364/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

INFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 55.854.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de INFIN HOLDING S.A., R.C. Numéro B 55.854 ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 8 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 552 du 29 octobre 1996.

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Madame Marjolijne Drooglever Fortuyn, employée privée, demeurant à Contern.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Jolande Klijn, employée privée, demeurant à Bettange sur Mess.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Catherine Koch, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre cents actions d'une valeur nominale de mille U.S. dollars chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre cent mille U.S. dollars sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital de INFIN HOLDING S.A., à concurrence de USD 260.000,- pour le porter de son montant de USD 400.000,- à USD 660.000,- et ce par la création et l'émission de 260 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,-

2.- Augmentation du capital autorisé de son montant actuel de USD 650.000,- à USD 1.000.000,- divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) U.S. dollars chacune.

3.- Souscription et paiement des 260 actions nouvelles par Monsieur Fabrizio Caffarelli.

4.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six cent soixante mille (660.000,-) U.S. dollars divisé en six cent soixante (660) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) US dollars chacune.»

«Le capital autorisé de la Société est établi à un million (1.000.000,-) de U.S. dollars, divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) U.S. dollars.»

5.- Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante mille (260.000,-) U.S. dollars pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille (400.000,-) U.S. dollars à six cent soixante mille (660.000,-) U.S. dollars, par la création et l'émission de deux cent soixante (260) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) U.S. dollars chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été intégralement souscrites par:

- Monsieur Fabrizio Caffarelli, entrepreneur, demeurant à 5, Shelton Road, SW19 3AT, Londres (Royaume-Uni), ici représenté par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société avec siège social à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 12 décembre 1997.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de deux cent soixante mille (260.000,-) U.S. dollars est dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital autorisé de son montant actuel de USD 650.000,- à USD 1.000.000,- divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) U.S. dollars chacune.

Troisième résolution

Suite aux deux résolutions qui précèdent, l'article 3, premier et deuxième alinéa sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à six cent soixante mille (660.000,-) U.S. dollars divisé en six cent soixante (660) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) U.S. dollars chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à un million (1.000.000,-) de U.S. dollars, divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) U.S. dollars chacune.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le présent capital est évalué à la somme de neuf millions cinq cent dix mille huit cents (9.510.800,-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à seize heures. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire la présente minute. Signé: M. Drooglever Fortuyn, J. Klijn, C. Koch, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, vol. 1CS, fol. 3, case 5. – Reçu 95.212 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1998.

A. Schwachtgen.

(05365/230/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

INFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 55.854.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1124 du 18 décembre 1997 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

A. Schwachtgen.

(05366/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

**INKA AG,
(anc. INKA HOLDING A.G.).**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 janvier 1998.

G. d'Huart.

(05367/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

INSULA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6760 Grevenmacher.

R. C. Luxembourg B 29.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 49, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la S.à r.l. INSULA
Signature

(5368/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

ITALUX TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 55, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Signature.

(5378/653/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

INTAC HOLDINGS S.A., Société Anonyme dissoute.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 22.204.

Constituée par-devant Me Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 21 novembre 1984, acte publié au Mémorial C numéro 352 du 31 décembre 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 novembre 1986, acte publié au Mémorial C numéro 30 du 5 février 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 mars 1994, acte publié au Mémorial C numéro 239 du 17 juin 1994, dissoute par-devant le même notaire en date du 17 novembre 1997, acte en voie de publication.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 45, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTAC HOLDINGS S.A. (dissoute)
KPMG Financial Engineering
Signature

(05369/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

INTAC HOLDINGS S.A., Société Anonyme dissoute.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 22.204.

Constituée par-devant Me Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 21 novembre 1984, acte publié au Mémorial C numéro 352 du 31 décembre 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 novembre 1986, acte publié au Mémorial C numéro 30 du 5 février 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 mars 1994, acte publié au Mémorial C numéro 239 du 17 juin 1994, dissoute par-devant le même notaire en date du 17 novembre 1997, acte en voie de publication.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 45, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTAC HOLDINGS S.A. (dissoute)
KPMG Financial Engineering
Signature

(05370/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

INTERGRAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.545.

—
Par décision du conseil d'administration du 21 janvier 1998, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour INTERGRAIN S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 45, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(05371/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

INTERNATIONAL INDUSTRIAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 21.364.

—
Par décision du conseil d'administration du 21 janvier 1998, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour INTERNATIONAL INDUSTRIAL INVESTMENTS S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 45, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(05372/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

**SILCA LUX, Société à responsabilité limitée,
au capital de ITL 400.000.000,-.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 51.897.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 10 juillet 1995,
acte publié au Mémorial C n° 526 du 14 octobre 1995.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 45, case 10, a été déposé au
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SILCA LUX
KPMG Financial Engineering
Signature

(05555/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

INTERNATIONAL PACKAGING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.768.

Par décision du conseil d'administration du 21 janvier 1998, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal,
L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour INTERNATIONAL PACKAGING CORPORATION S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 45, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05373/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

INPARFIN, INTERNATIONAL PARTICIPATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 23.175.

Par décision du conseil d'administration du 21 janvier 1998, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal,
L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour INPARFIN
INTERNATIONAL PARTICIPATION HOLDING S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 45, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05374/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

INTERSTÜCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.145.

Par décision du conseil d'administration du 21 janvier 1998, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal,
L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour INTERSTÜCK S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 45, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05376/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

INTERNATIONAL SAFETY HARD ALLOY.

Siège social: L-1930 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 1.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 57, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

*Pour la S.A. HOLDING INTERNATIONAL
SAFETY HARD ALLOY CORPORATION*
Signature

(5375/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

INVESTDEUTSCHLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.810.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 1997, les mandats des administrateurs MM. Javier Ferreira, Javier Reano et Alberto Malvido ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour la durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour INVESTDEUTSCHLAND S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 45, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05377/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

I.T.C., INTERNATIONAL TECNO CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.698.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

**I.T.C., INTERNATIONAL TECNO
CONSULTING S.A.**

Signature

(05379/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

IX ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 35.534.

Les comptes annuels au 28 février 1997, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 51, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1998.

Signature.

(5380/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

JANDIA WESTERLAND S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 13.367.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 57, case 20, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(05381/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

JARDI-SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 50, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la S.A. JARDI-SERVICE
Signature

(5382/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

JONATHAN INTERNATIONAL REAL ESTATE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 43.918.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1998, vol. 502, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 janvier 1998.

UNIVERSALIA FIDUCIAIRE S.A.
Signature

(05383/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

JOYBRINGER MUSIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange.
R. C. Luxembourg B 44.967.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 1998.

R. Thill.

(05384/786/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

JUMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.551.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JUMACO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 24.551, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juin 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 265 du 19 septembre 1986.

L'Assemblée est ouverte à seize heures quinze sous la présidence de Mademoiselle Evelyne Jastrow, licenciée en droit, demeurant à Strassen,

qui désigne comme secrétaire Madame Louise Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Alain Jastrow, technicien, demeurant à Bertrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- augmentation du capital à concurrence de LUF 20.000.000,- (LUF vingt millions) pour le porter de son montant de LUF 10.000.000,- à LUF 30.000.000,- (LUF trente millions) par apport en espèces et la création et l'émission de 2.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 10.000,- par action et le paiement d'une prime d'émission de LUF 9.500,- (LUF neuf mille cinq cents) par action nouvelle.

Les actions nouvelles jouiront des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

- suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels concernant ladite augmentation de capital

- admission à la souscription des actions de la société TINIAN LTD

- modification de l'article 5 des statuts de la société relatif au capital social.

- adoption par la société d'une durée illimitée et modification afférente des articles 3 et 17 alinéa 2 des statuts.

- suppression du cautionnement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes et suppression afférente de l'article 12 et du dernier alinéa de l'article 13 des statuts.

- possibilité de rachat par la société de ses propres actions sous les conditions prévues, instauration d'un capital autorisé et modification afférente de l'article 5 et rajout d'un nouvel article 6.

- possibilité donnée au Conseil d'Administration de procéder au versement d'acomptes sur dividendes et ajout à l'article 8 d'un dernier alinéa qui aura la teneur suivante «Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.»

- suppression de la formule: «et pour la première fois en l'an mil neuf cent quatre-vingt-sept» à l'article 14 alinéa 1^{er}.
- suppression de la deuxième phrase de l'article 15 des statuts.
- renumérotation des articles des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'adopter une durée illimitée pour la Société.

En conséquence, les articles 3 et 17 alinéa 2 sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a une durée illimitée.»

«**Art. 17. Dernier alinéa.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt millions de francs (20.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix millions de francs (10.000.000,-) à trente millions de francs (30.000.000,-) par la création et l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, émises avec une prime d'émission de neuf mille cinq cents francs (9.500,-) par action, soit avec une prime d'émission totale de dix-neuf millions de francs (19.000.000,-).

L'Assemblée admet la société TINIAN LTD, ayant son siège social à St. Helier, Jersey, Osprey House, 5 Old Street à la souscription des deux mille (2.000) actions nouvelles, les autres actionnaires déclarant renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les deux mille (2.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par TINIAN LIMITED, prénommée,

ici représentée par Monsieur Philippe Gonne, employé privé, demeurant à Bascharage, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Les deux mille (2.000) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente-neuf millions de francs (39.000.000,-) faisant vingt millions de francs (20.000.000,-) pour le capital et dix-neuf millions de francs (19.000.000,-) pour la prime d'émission, se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'instaurer la possibilité de rachat par la Société de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi et d'instaurer un capital autorisé de cinquante millions de francs (50.000.000,-).

Quatrième résolution

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts et de rajouter un nouvel article 6 qui auront la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à trente millions de francs (30.000.000,-) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,-) chacune, rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

La société pourra racheter ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinquante millions de francs (50.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de dix mille francs (10.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, de conversion d'obligations, par transformation de créances en capital ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 1997 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. La société pourra acquérir pour son compte ses propres actions dans les conditions prévues par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales suite à la demande écrite d'un actionnaire notifiée à la Société quinze jours à l'avance.

Cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société à titre de primes d'émission.

Le prix de rachat sera calculé sur base de l'actif social net et sera fixé au moment de l'acquisition par le Conseil d'Administration, qui peut déléguer tous pouvoirs à ces effets à un ou plusieurs de ses membres.

Les actions rachetées n'ont aucun droit de vote et ne donnent pas droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de supprimer le cautionnement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes. En conséquence, l'article 12 et le dernier alinéa de l'article 13 sont supprimés.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de donner la possibilité au Conseil d'Administration de procéder au versement d'acomptes sur dividendes.

En conséquence, le dernier alinéa de l'article 8 d'un dernier alinéa qui aura la teneur suivante

«**Art. 8. Dernier alinéa.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de mettre à jour l'article 14 des statuts comme suit:

«**Art. 14.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois d'avril à onze heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée a lieu le premier jour ouvrable suivant.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de mettre à jour l'article 15 des statuts comme suit:

«**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de renuméroter les articles des statuts.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Jastrow, L. Jastrow, M.A. Jastrow, P. Gonne, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 104S, fol. 75, case 11. – Reçu 390.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(03885/200/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

JUMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 24.551.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(05386/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

KAMJIB INTERSERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 19.455.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 54, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(05387/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

KANSAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.870.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 28, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

KANSAS INTERNATIONAL S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(05388/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

KB FIXOBLI, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.042.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour KB FIXOBLI, SICAV

KREDIETRUST

Signature

Signature

(05389/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

KB FIXOBLI, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.042.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 4 novembre 1997

Monsieur Ignace Temmerman est coopté comme Administrateur en remplacement de Monsieur Henri de Jonge qui a démissionné le 22 avril 1997.

Il sera proposé à l'Assemblée de ratifier la cooptation de Monsieur Temmerman.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 14 janvier 1998

Le dividende intérimaire payé le 31 décembre 1997 est déclaré comme définitif et final.

Les cooptations de Messieurs Jan Vanhevel et Daniel Couvreur comme Administrateurs en remplacement de Messieurs Remi Vermeiren et Luc Philips, cooptations qui furent décidées le 16 mai 1997, sont ratifiées.

La cooptation de Monsieur Ignace Temmerman comme Administrateur en remplacement de Monsieur Henri de Jonge, cooptation qui fut décidée le 4 novembre 1997, est ratifiée.

Le mandat confié à la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG en qualité de Réviseur d'Entreprises est renouvelé pour une durée de trois ans, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour KB FIXOBLI, SICAV

KREDIETRUST

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05389/526/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

K.B.L. FOUNDER VENTURES S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.404.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998. M. Thyès-Walch.
(05391/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

KUNZIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 11.743.

Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 1997

Sont mandataires de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003:

Administrateurs:

M. Serge Paritzky, administrateur de sociétés, St. Clément/Jersey, Président
M. Raymond Michelis, industriel, Soleuvre
Mme Hilcia Duarte Briones, administrateur de sociétés, San José (Costa-Rica).

Commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., société à responsabilité limitée, Luxembourg.
Luxembourg, le 15 décembre 1997.

Pour avis sincère et conforme
Pour KUNZIT S.A.
KPMG Experts Comptables
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 501, fol. 39, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.
(05396/537/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

**KEMALU S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois jusqu'au 11 décembre 1997
et de droit néo-zélandais depuis cette date.**

Siège social: Wellington.
Ancien siège social: Luxembourg.

Constituée en date du 18 décembre 1992 par acte reçu par Me Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, acte publié au Mémorial C numéro 141 du 1^{er} avril 1993; le siège fut transféré à Wellington par acte du 11 décembre 1997 reçu par le même notaire, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 45, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEMALU S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(05392/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

**KEMALU S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois jusqu'au 11 décembre 1997
et de droit néo-zélandais depuis cette date.**

Siège social: Wellington.
Ancien siège social: Luxembourg.

Constituée en date du 18 décembre 1992 par acte reçu par Me Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, acte publié au Mémorial C numéro 141 du 1^{er} avril 1993; le siège fut transféré à Wellington par acte du 11 décembre 1997 reçu par le même notaire, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 45, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEMALU S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(05393/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

**KEMALU S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois jusqu'au 11 décembre 1997
et de droit néo-zélandais depuis cette date.**

Siège social: Wellington.

Ancien siège social: Luxembourg.

Constituée en date du 18 décembre 1992 par acte reçu par Me Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, acte publié au Mémorial C numéro 141 du 1^{er} avril 1993; le siège fut transféré à Wellington par acte du 11 décembre 1997 reçu par le même notaire, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 45, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEMALU S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(05394/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

**KEMALU S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois jusqu'au 11 décembre 1997
et de droit néo-zélandais depuis cette date.**

Siège social: Wellington.

Ancien siège social: Luxembourg.

Constituée en date du 18 décembre 1992 par acte reçu par Me Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, acte publié au Mémorial C numéro 141 du 1^{er} avril 1993; le siège fut transféré à Wellington par acte du 11 décembre 1997 reçu par le même notaire, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 45, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEMALU S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(05395/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

LADY-MODES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 56, Grand-rue, Galerie Beaumont.

R. C. Luxembourg B 22.928.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Eugène Lenert, fonctionnaire en retraite, époux de Madame Alix Kinnen, demeurant à L-6834 Biwer, 4, Um Knapp,
- 2) Madame Alix Kinnen, gérante, épouse de Monsieur Eugène Lenert, demeurant à L-6834 Biwer, 4, Um Knapp,
- 3) Monsieur Armand Schmit, employé, époux de Marie-Paule Kinnen, demeurant à L-6921 Roodt-sur-Syr, 3, Banzelt,
- 4) Madame Marie-Paule Kinnen, fonctionnaire, épouse de Armand Schmit, demeurant à L-6921 Roodt-sur-Syr, 3, Banzelt,

Lesquels comparants ont exposé au notaire ce qui suit:

Les comparants Eugène Lenert, Alix Kinnen, Armand Schmit et Marie-Paule Kinnen sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LADY-MODES, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 22B, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 22.928, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 juin 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 202 du 15 juillet 1985.

Le capital social est fixé à cinq cents mille francs luxembourgeois (500.000,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites, comme suit:

1) Monsieur Eugène Lenert, préqualifié, vingt-cinq parts	25
2) Madame Alix Kinnen, préqualifiée, vingt-cinq parts	25
3) Monsieur Armand Schmit, préqualifié, vingt-cinq parts	25
4) Madame Marie-Paule Kinnen, préqualifiée, vingt-cinq parts	25
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces.

Lesquels comparants ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Eugène Lenert et son épouse Madame Alix Kinnen, préqualifiés, déclarent céder et transporter en pleine propriété, les vingt-cinq (25) parts sociales, inscrites au nom de Monsieur Eugène Lenert, de la société LADY-MODES, S.à r.l., prénommée, à Monsieur Armand Schmit, préqualifié, ici présent et ce acceptant, pour le prix de cent vingt-cinq mille francs (125.000,- LUF).

La présente cession est faite moyennant le prix de cent vingt-cinq mille francs (125.000,-), que les cédants reconnaissent avoir reçu du cessionnaire avant la passation des présentes et hors la présence du notaire instrumentaire, ce dont il consentent bonne et valable quittance au cessionnaire.

Le cessionnaire Monsieur Armand Schmit sera propriétaire des parts cédées à partir des présentes et il aura droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à compter du 1^{er} janvier 1998.

Deuxième résolution

Madame Alix Kinnen et son époux Monsieur Eugène Lenert, préqualifiés, déclarent céder et transporter, en pleine propriété, les vingt-cinq (25) parts sociales, inscrites au nom de Alix Kinnen, de la société LADY-MODES, S.à r.l., prénommée, à Madame Marie-Paule Kinnen, préqualifiée, ici présente et ce acceptant, pour le prix de cent vingt-cinq mille francs (125.000,- LUF).

La présente cession est faite moyennant le prix de cent vingt-cinq mille francs (125.000,-), que les cédants reconnaissent avoir reçu de la cessionnaire avant la passation des présentes et hors la présence du notaire instrumentaire, ce dont ils consentent bonne et valable quittance à la cessionnaire.

La cessionnaire Marie-Paule Kinnen sera propriétaire des parts cédées à partir des présentes et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à compter du 1^{er} janvier 1998.

Troisième résolution

En conformité des cessions de parts ci-avant faites, les associés Monsieur Armand Schmit et Madame Marie-Paule Kinnen décident de modifier l'article six des statuts de la société à responsabilité limitée LADY-MODES, S.à r.l., pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales, de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,-) chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Armand Schmit, employé, demeurant à Banzelt/Olingen, cinquante parts sociales	50
2) Madame Marie-Paule Kinnen, fonctionnaire, demeurant à Banzelt/Olingen, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales sont souscrites et entièrement libérées en espèces.»

Quatrième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de Luxembourg 22B, avenue de la Porte-Neuve, à Luxembourg 56, Grand-rue, Galerie Beaumont.

Cinquième résolution

Les associés déclarent accepter la démission de Madame Anne Engel, vendeuse, épouse de Monsieur Ernest Reuter, demeurant à Roedgen, comme gérante technique et de Madame Alix Kinnen, prénommée, comme gérante administrative de la société à responsabilité limitée LADY-MODES, S.à r.l., et ils leur donnent décharges.

Sixième résolution

Les associés décident de nommer gérant unique de la société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat Madame Marie-Anne Flammang, vendeuse, demeurant à Luxembourg, 10, rue Paul Henkes.

Est intervenue aux présentes Madame Marie-Anne Flammang, préqualifiée qui après avoir pris connaissance de ce qui précède par la lecture et l'interprétation lui faite par le notaire instrumentaire déclare:

1) accepter les fonctions de gérante de la société LADY MODES, S.à r.l.,

2) accepter en sa qualité de gérante les prédites cession de parts pour compte de la société conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée respectivement à l'article 1690 du Code civil, et elle déclare dispenser les cessionnaires de les faire signifier à la société par voie d'huissier et n'avoir entre ses mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Frais

Les frais et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront à la charge solidaire des comparants et de la société.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants dans une langue d'eux connue, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, la présente minute a été signée par la comparante Madame Marie-Paule Kinnen, en présence du notaire instrumentaire, à Grevenmacher le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept,

par les comparants Monsieur Eugène Lenert, Madame Alix Kinnen, Monsieur Armand Schmit et Madame Marie-Anne Flammang, prénommés, le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept à Grevenmacher, en présence du notaire instrumentaire,

et par le notaire lui-même à Grevenmacher le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Signé: E. Lenert, A. Kinnen, A. Schmit, M.P. Kinnen, M.A. Flammang, J. Gloden.
Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 1998, vol. 502, fol. 27, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 28 janvier 1998. J. Gloden.
(05397/213/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

LADY-MODES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 56, Grand-rue, Galerie Beaumont.
R. C. Luxembourg B 22.928.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 30 janvier 1998. J. Gloden.
(05398/213/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

POLYPRINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 39.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 49, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la S.A. POLYPRINT
Signature

(05501/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

POMPEI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 106, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.143.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Mersch, le 27 janvier 1998, vol. 123, fol. 54, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

FISEC, S.à r.l.
Signature

(05502/620/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

PROMOTEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 16.282.

Le bilan au 31 octobre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 28, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

PROMOTEL INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(05509/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

PRESS MEDIA PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 51.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 56, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

(05504/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

PRESS MEDIA PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 51.776.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des actionnaires du 15 septembre 1997*

Il résulte des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 1997, que l'Assemblée a pris connaissance de la démission de Monsieur Jacques Neuen de son mandat d'administrateur et a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Rémy Sautter en remplacement de Monsieur Jacques Neuen pour la durée du mandat restant à courir.

Luxembourg, le 15 septembre 1997.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 56, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05505/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

PRESS MEDIA PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 51.776.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Annuelle reportée
des actionnaires du 8 décembre 1997*

Il résulte des délibérations de l'Assemblée Générale Annuelle reportée du 8 décembre 1997, que:

1. les comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 10 juillet 1995 au 31 décembre 1996 sont approuvés et que le résultat de l'exercice a été reporté à nouveau;
2. en application de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'activité de la société est continuée;
3. Monsieur Pascal Farcouli est nommé administrateur en remplacement de Monsieur François Pfister, démissionnaire pour terminer la période du mandat restant à courir;
4. la société civile KPMG AUDIT, réviseurs d'entreprises, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, est désignée Commissaire aux Comptes en remplacement de M. Eric Mauer, leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée délibérant sur les états financiers de l'exercice 1997.

Luxembourg, le 8 décembre 1997.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 56, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05506/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

PRESS MEDIA PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 51.776.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des actionnaires du 3 janvier 1997*

Il résulte des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 janvier 1997, que l'Assemblée a pris connaissance de la démission de son mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Sylvain Tessier et a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Eric Mauer en remplacement de Monsieur Sylvain Tessier pour exercer les fonctions de Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire de la société devant se prononcer sur les comptes du premier exercice comptable (juillet 1995 à décembre 1996).

Luxembourg, le 3 janvier 1998.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 56, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05507/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

PROMOWORLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5216 Sandweiler.
R. C. Luxembourg B 34.971.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

R. Thill.

(05511/786/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

RASCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 57, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la S.A. RASCO
Signature

(05513/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

RASCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 57, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la S.A. RASCO
Signature

(05514/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

RENERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.083.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 94, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

R. Thill.

(05515/786/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

RESTAURATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 11.912.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 1998, vol. 308, fol. 74, cases 3-1, 3-2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Glaesener
Gérant

(05516/715/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

RESTO CARPI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 22, rue d'Audun.
R. C. Luxembourg B 54.275.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 54, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.
Signature

(05517/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

RAINER RIEGER, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3254 Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 28.734.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 94, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

R. Thill.

(05518/786/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

RIPIEMO COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.630.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 28, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

RIPIEMO COMPANY S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(05519/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

ROBEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.555.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
qui a eu lieu au siège social le 10 novembre 1997*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire:

- de donner à l'unanimité décharge au commissaire aux comptes;
- de nommer comme nouveau commissaire aux comptes Monsieur Pierre van de Berg.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05520/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

ROLAJOL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.864.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROLAJOL INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 56.864; constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41 du 30 janvier 1997.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures quinze sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange,

qui désigne comme secrétaire Madame Claire Adam, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification de l'article 5 des statuts par ajout du paragraphe suivant:

«Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales,
- droit aux dividendes,

- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-proprété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-proprétaire de la mention nue-proprété,

- Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-proprétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.»

2) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide d'ajouter un nouveau paragraphe à l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-proprété par un autre actionnaire dénommé «nu-proprétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-proprété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-proprétaire de la mention nue-proprété,

- Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-proprétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Didier, C. Adam, P. Sprimont, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 104S, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(05521/200/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

ROLAJOL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.864.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(05522/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

14008

ROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3211 Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 48.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 57, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la S.A. ROLUX
Signature

(05523/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

ROLUX INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.924.
Société fondée le 9 juin 1994.

L'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 1998 et la réunion du conseil d'administration du 27 janvier 1998, enregistrées à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 46, case 6, ont été déposées au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Nouvelle constitution du Conseil

Dr Ria Aelvoet, Président du Conseil
PREMIUM GROUP HOLDING S.A., administrateur;
HERMES INVEST S.A. HOLDING, administrateur.
Les administrateurs engagent la société avec 2 signatures conjointes.

Directeur général

M. Luc Haegeman avec signature individuelle engageant la société.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE FORIG, Société Civile.

Siège social

rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour ROLUX INVEST S.A.
FIDUCIAIRE FORIG
Société Civile
Signature

(05524/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

ROYAL CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2013 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.760.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1998, vol. 502, fol. 40, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1998.

Signature
Mandataire

(05525/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

MATTHIAS RUPPERT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8084 Bertrange, 8, rue des Lilas.
R. C. Luxembourg B 43.509.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 1998, vol. 308, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour MATTHIAS RUPPERT, GmbH
Signature

(05530/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

**CROWN INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme,
(anc. ROYAL INVESTMENT CORPORATION).**

Siège social: Iles Vierges Britanniques, Tortola.
R. C. Luxembourg B 31.329.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit octobre.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROYAL INVESTMENT CORPORATION, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 31.329, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 juillet 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 375 du 16 décembre 1989.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures quinze sous la présidence de Monsieur Vincenzo Arnò, Maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lorenzo Raffaghello, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- Changement de la dénomination sociale de la société en CROWN INVESTMENT CORPORATION S.A.
- Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg à Tortola, Iles Vierges Britanniques, Trident Chambers, Wickham's Cay, Road Town, P.O. Box 146.

- Démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction et décharge.

- Radiation de la société du registre de commerce et des sociétés suite au transfert du siège.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en CROWN INVESTMENT CORPORATION S.A. et de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de CROWN INVESTMENT CORPORATION S.A.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg à Tortola, Iles Vierges Britanniques, Trident Chambers, Wickham's Cay, Road Town, P.O. Box 146.

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction et leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Toutes ces résolutions sont prises sous réserve de l'homologation du transfert du siège par les autorités des Iles Vierges Britanniques compétentes.

L'Assemblée décide qu'après homologation du transfert du siège de la société aux Iles Vierges Britanniques, la société sera rayée du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Tous pouvoirs sont conférés aux administrateurs sortant pour faire publier l'homologation du transfert de la Société par les autorités des Iles Vierges Britanniques et la faire rayer au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the eighteenth of December.
Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of ROYAL INVESTMENT CORPORATION, a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 31.329), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 18th of July 1989, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 375 of the 16th of December 1989.

The meeting was opened at 3.15 p.m. with Mr Vincenzo Arnò, Maître en droit, residing in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary Miss Viviane Stecker, employee, residing in Niederfeulen.

The meeting elected as scrutineer Mr Lorenzo Raffaghello, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

- Amendment of the denomination of the Company into CROWN INVESTMENT CORPORATION S.A.
- Transfer of the registered office of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Tortola, Iles Vierges Britanniques, Trident Chambers, Wickham's Cay, Road Town, P.O. Box 146.
- Resignation of the board of directors and of the auditor in office and discharge.
- Cancellation of the Company.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the denomination of the Company into CROWN INVESTMENT CORPORATION S.A. and to amend Article 1 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 1. There exists a company under the name of CROWN INVESTMENT CORPORATION S.A.

Second resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from Luxembourg to Tortola, British Virgin Islands, Trident Chambers, Wickham's Cay, Road Town, P.O. Box 146.

Third resolution

The meeting accepts the resignation of the board of directors and the auditor and grants discharge.

Fourth resolution

These resolutions have been taken under the condition that the transfer of the Company will be approved by the competent authorities of the British Virgin Islands.

The meeting resolves that after approval of the transfer of the Company to the British Virgin Islands, the Company will be cancelled in the Trade Register of Luxembourg.

All powers are granted to the removed directors of the Company in order to have the Company cancelled in the Trade Register of Luxembourg and to have the homologation published.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Signé: V. Arnò, V. Stecker, L. Raffaghello, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 104S, fol. 78, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(05526/200/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SA GE LUX.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 52.937.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(05532/686/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

RS-LUX, RS-LUX PLANIFICATEURS GENERAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.093.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le seize décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RS-LUX PLANIFICATEURS GENERAUX S.A. en abrégé RS-LUX, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.093, constituée suivant acte notarié en date du 10 octobre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 114 du 9 mars 1991 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 6 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 211 du 20 mai 1992.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Félix Buchler, ingénieur-diplômé, demeurant à Steinsel,

qui désigne comme secrétaire Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Justin Dostert, directeur adjoint, demeurant à Itzig.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Félix Buchler, ingénieur-diplômé, demeurant à Steinsel.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Buchler, V. Stecker, J. Dostert, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 104S, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(05527/200/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

RS-LUX, RS-LUX PLANIFICATEURS GENERAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.093.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le seize décembre.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RS-LUX PLANIFICATEURS GENERAUX S.A. en abrégé RS-LUX, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.093, constituée suivant acte notarié en date du 10 octobre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 114 du 9 mars 1991 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 6 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 211 du 20 mai 1992.

L'Assemblée est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Monsieur Félix Buchler, ingénieur-diplômé, demeurant à Steinsel,

qui désigne comme secrétaire Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Justin Dostert, directeur adjoint, demeurant à Itzig.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour Ordre du jour:

- 1) Rapport du liquidateur.
- 2) Nomination d'un commissaire à la liquidation.
- 3) Fixation de la date de l'Assemblée de clôture de liquidation.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

- 1) Rapport du liquidateur.

Monsieur Félix Buchler en sa qualité de liquidateur de la société, fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales.

- 2) Nomination d'un commissaire à la liquidation

Après avoir délibéré, l'assemblée nomme en qualité de commissaire, conformément à l'article 151 de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales:

La société anonyme AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES, avec siège social à Luxembourg, et lui confie la mission de faire rapport sur la gestion du liquidateur.

- 3) L'Assemblée décide encore qu'une seconde assemblée se tiendra et aura pour ordre du jour:

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation.
- 3) Clôture de la liquidation.

4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du 16 décembre 1997.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Buchler, V. Stecker, J. Dostert, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 104S, fol. 42, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(05528/200/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

RS-LUX, RS-LUX PLANIFICATEURS GENERAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.093.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le seize décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RS-LUX PLANIFICATEURS GENERAUX S.A. en abrégé RS-LUX, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.093, constituée suivant acte notarié en date du 10 octobre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 114 du 9 mars 1991 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 6 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 211 du 20 mai 1992.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 décembre 1997.

L'Assemblée est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Félix Buchler, ingénieur-diplômé, demeurant à Steinsel,

qui désigne comme secrétaire Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Justin Dostert, directeur adjoint, demeurant à Itzig.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour Ordre du jour:

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation.
- 3) Clôture de la liquidation.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du 16 décembre 1997.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 décembre 1997, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation:

La société anonyme AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES, avec siège social à Luxembourg, et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Félix Buchler, ingénieur-diplômé, demeurant à Steinsel, de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

3) Clôture et liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme RS-LUX PLANIFICATEURS GENERAUX S.A. en abrégé RS-LUX a cessé d'exister à partir de ce jour.

4) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 4, rue de Nassau.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Buchler, V. Stecker, J. Dostert, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1997, vol. 104S, fol. 42, case 32. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(05529/200/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SAFEGE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg 49.361.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf décembre.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Boris Monnin, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société SAFEGE S.A., ayant son siège social à F-92000 Nanterre, 15, rue du Port,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 décembre 1997, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

– La société anonyme SAFEGE LUXEMBOURG S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.361,

a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 novembre 1994, publié au Mémorial, Recueil C, n° 84 du 1^{er} mars 1995.

– Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

– Sa mandante est devenue propriétaire des mille deux cent cinquante (1.250) actions dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société, celle-ci ayant cessé toute activité.

– Par la présente, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

– L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il règlera également les frais des présentes.

– Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

– Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

– Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans au siège social de la société dissoute à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Monnin, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 104S, fol. 78, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(05531/200/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SAKURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 28.820.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 53, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Signature.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 décembre 1997

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig
- M. Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg
- M. Romain Schumacher, comptable, Olm.

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

Pour copie conforme
Signature

(05533/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SAMBA INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twelfth of September.

Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the société anonyme SAMBA INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (the «Company») with its principal office in Luxembourg, organised by deed received by the undersigned notary, on the 21st of April 1994, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 230 of the 11th June, 1994. The articles of incorporation were amended for the last time by a deed of 29th December, 1995, published in the Mémorial, number 124 on 12th March, 1996.

The meeting is presided by Mr Jérôme Wigny, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary to the meeting Mr Gast Juncker, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Claude Rumé, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state:

I) That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) As appears from the attendance list, all the one hundred and seventy-five (175) shares, representing the entire share capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

- Amendment of article twelve of the Articles of Incorporation of the Company by adding the following to the penultimate paragraph:

«Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by means of a telephone conference or any other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear each other and speak to each other. Such participation in a meeting shall constitute a presence in person at the meeting.»

After the foregoing has been approved by the meeting the same unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting decides to amend article twelve of the Articles of Incorporation of the Company by adding the following to the penultimate paragraph:

«Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by means of a telephone conference or any other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear each other and speak to each other. Such participation in a meeting shall constitute a presence in person at the meeting.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently deed are estimated at approximately forty thousand Luxembourg francs (LUF 40,000.-).

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le douze septembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SAMBA INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire soussigné, en date du 21 avril 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 230 du 11 juin 1994. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 29 décembre 1995 publié au Mémorial le 12 mars, 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jérôme Wigny, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gast Juncker, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Claude Rumé, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent soixante-quinze (175) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Modification de l'article douze des statuts de la Société par adjonction du texte suivant à l'avant dernier paragraphe:
 «Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par les moyens d'une conférence téléphonique ou par tout autre équipement de télécommunication par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler.

Cette participation à une réunion sera considérée comme une présence en personne lors de la réunion.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a adopté à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article douze des statuts de la Société par adjonction du texte suivant à l'avant dernier paragraphe:

«Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par les moyens d'une conférence téléphonique ou par tout autre équipement de télécommunication par lequel toutes les personnes participants à la réunion peuvent s'entendre et se parler.

Cette participation à une réunion sera considérée comme une présence en personne lors de la réunion.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de cet acte sont estimés à environ quarante mille francs luxembourgeois (LUF 40.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Wigny, G. Juncker, C. Rumé, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1997, vol. 101S, fol. 82, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en sa qualité de dépositaire provisoire des minutes de Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

M. Thyes-Walch.

(05537/215/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SAMBA INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

M. Thyes-Walch.

(05538/215/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SALON FASHION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 11, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 18.493.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 47, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

G. Fleurant.

R. Satiri-Biagioni

(05534/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.
